

**ANALYSE DE CARENCES  
EN AIRES PROTÉGÉES  
SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ**

*présenté au*

**SÉMINAIRE DE QUÉBEC**

*par*

**CONSULTANTS FORESTIERS DGR INC.**

**1<sup>er</sup> novembre 2011**

*Réalisé sous la responsabilité  
et la supervision personnelle de :*  
**Gaétan Laberge, ing.f., M.Sc.**  
**Frédéric Blanchette, ing.f.**  
**Jérôme Saillant, ing.f.**

# TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. INTRODUCTION .....	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	2
2.1 PROCESSUS EN COURS .....	2
3. SITUATION ACTUELLE .....	3
4. CONCLUSION .....	5
BIBLIOGRAPHIE .....	6

# ANALYSE DE CARENCES EN AIRES PROTÉGÉES SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du processus de certification environnementale FSC selon la norme boréale nationale, le critère 6.4.1 stipule que :

*Le requérant effectue et utilise une **analyse de carences** qui aura fait l'objet d'une révision scientifique par des pairs pour combler les besoins en matière d'aires protégées dans les écorégions et les écodistricts où est située la forêt. Le requérant utilise l'analyse de carences et des éléments tels que la représentativité, la connectivité, l'intégrité, l'âge de la forêt, les écosystèmes rares et autres caractéristiques de la FHVC pour déterminer l'emplacement et la dimension d'aires protégées additionnelles.*

Il s'agit donc de vérifier par une analyse de carence les besoins d'aires protégées additionnelles pour compléter le réseau établi par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de l'écorégion, soit la province naturelle « C » pour le territoire désigné.

La province naturelle « C » couvre un vaste territoire s'étendant d'Ouest en Est de la région de l'Outaouais (région 07) à la région de la Capitale-Nationale (région 03) et du Sud au Nord en partant du Saint-Laurent jusqu'au Nord du Réservoir Gouin.

## **2. MÉTHODOLOGIE**

Une analyse de carence en aires protégées permet d'évaluer la représentativité des composantes permanentes d'une région naturelle au seuil des aires protégées sur ce territoire. Différentes approches sont utilisées pour répondre à cet objectif dont celle du Fonds mondial pour la nature (WWF) ou celle du MDDEP.

La méthode de la WWF est basée sur cinq critères scientifiques, soit :

- la superficie de l'élément permanent;
- les gradients environnementaux;
- les types d'habitats physiques importants;
- les conditions de l'habitat;
- la connectivité.

Ces critères sont analysés sur la région naturelle et à l'intérieur des aires protégées reconnues.

La méthodologie du MDDEP, datant de 2002, repose sur trois critères :

- la superficie de l'écosystème;
- la fréquence;
- la répartition spatiale.

Ces critères sont analysés en lien avec le concept de « l'irremplaçabilité » qui priorise les éléments rares. Ainsi, les composantes rares ont une contribution à l'atteinte des objectifs de conservation plus élevée.

### **2.1 PROCESSUS EN COURS**

L'objectif gouvernemental d'établir un réseau d'aires protégées représentant 12 % du territoire québécois, amène la CRÉ de la Capitale-Nationale à réaliser un exercice de proposition de nouvelles aires protégées au cours des prochains mois (communication personnelle M. Frédéric Raymond).

Parallèlement à cette démarche, le MDDEP réalise présentement une analyse de carence régionale selon leur méthodologie pour les territoires publics et privés. Cette analyse débutera à l'automne 2011 (communication personnelle M. François Brassard, MDDEP).

Naturellement, dans un souci de maximisation des efforts de planification des aménagements du territoire et de l'atteinte des objectifs de conservation, l'analyse de carence d'aires protégées du MDDEP servira de base à nos évaluations du potentiel d'établissement d'aires protégées sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré.

### **3. SITUATION ACTUELLE**

La présente section a pour but de dresser le portrait des composantes permanentes du territoire de la Seigneurie de Beupré et des superficies actuellement protégées sous forme de forêts à haute valeur de conservation (FHVC).

Les composantes permanentes utilisées dans le cadre de la méthode du MDDEP sont la forme du terrain, le dépôt de surface, le drainage et la géologie. Cependant, les informations concernant la forme du terrain et la géologie ne sont pas disponibles pour le moment. Ainsi, le dépôt de surface et le drainage sont utilisés pour caractériser le territoire de la Seigneurie de Beupré et ses superficies protégées.

Le tableau 1 montre, pour chacune des combinaisons dépôt-drainage, la superficie présente dans la Seigneurie de Beupré et la superficie protégée par les deux FHVC. Actuellement, les superficies protégées occupent 21,5 ha des 159 194,0 ha (0,01 %) que compte le territoire de la Seigneurie de Beupré.

Sachant bien que la superficie protégée est insuffisante, le Séminaire désire attendre le rapport d'analyse de carences que produira le MDDEP avant d'établir de nouvelles aires protégées sur son territoire afin que ces dernières puissent contribuer le plus possible à la représentativité des composantes permanentes de la région naturelle.

**TABLEAU 1 : Portrait des composantes permanentes du territoire de la Seigneurie de Beupré et des superficies actuellement protégées**

Dépôt/Drainage	Superficie		Superficie protégée	
	(ha)	(%)	(ha)	(%)
1A/10	5 075,6	3,19	0,7	0,01
1A/12	11,8	0,01		
1A/20	38 669,4	24,29	12,1	0,03
1A/21	316,0	0,20		
1A/22	0,9	0,00		
1A/30	78 376,3	49,23	2,6	0,00
1A/31	6 271,4	3,94	0,4	0,01
1A/40	6 962,5	4,37	1,4	0,02
1A/41	27,7	0,02		
1A/50	104,6	0,07		
1A/51	10,0	0,01		
1B/10	7,8	0,00		
1B/20	269,0	0,17		
1B/30	668,5	0,42		
1B/31	25,1	0,02		
1B/40	61,7	0,04		
2A/10	181,3	0,11		
2A/20	696,7	0,44		
2A/21	3,7	0,00		
2A/30	189,8	0,12		
2A/31	64,9	0,04		
2A/40	93,4	0,06		
2B/10	459,3	0,29		
2B/20	2 445,7	1,54		
2B/30	4 166,7	2,62	1,3	0,03
2B/31	49,1	0,03		
2B/40	3 432,7	2,16		
2B/41	2,7	0,00		
2B/50	154,3	0,10		
3A/20	38,9	0,02		
3A/30	70,0	0,04		
3A/40	353,7	0,22		
3A/50	196,7	0,12		
3A/60	19,6	0,01		
7E/30	9,1	0,01		
7E/50	7,0	0,00		
7E/60	1 246,2	0,78	0,2	0,02
7T/20	8,7	0,01		
7T/50	1 581,0	0,99		
7T/51	2,0	0,00		
7T/60	1 063,2	0,67		
8A/50	9,0	0,01		
8E/00	47,1	0,03		
8E/10	199,6	0,13		
8E/20	31,2	0,02		
R/00	616,9	0,39	0,4	0,06
R/10	419,1	0,26	2,5	0,60
R/20	17,7	0,01		
vide	4 458,7	2,80		
<b>Total</b>	<b>159 194,0</b>	<b>100,00</b>	<b>21,5</b>	<b>0,01</b>

## **4. CONCLUSION**

Suite à notre démarche d'harmonisation avec le processus d'analyse de carence dans la région de la Capitale-Nationale, il a été convenu qu'il était plus intéressant de participer activement au processus régional d'analyse de carence plutôt que de réaliser un processus isolé.

Suite à l'analyse du rapport d'analyse de carence produit par le MDDEP, prévu au plus tard en mars 2012 (communication personnelle de M. François Brassard), le Séminaire pourra offrir sa participation à l'exercice en cours dans les prochains mois. Les résultats de ces travaux seront analysés en lien avec les exigences du critère 6.4 et des analyses complémentaires pourront alors être entreprises pour répondre aux objectifs de la norme en termes de représentativité des écosystèmes, de préservation d'éléments persistants, de maintien des écosystèmes rares ou d'aires de référence scientifique.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMBSQ – WWF-Canada, 2001. *Évaluation du potentiel de conservation des terres publiques du Québec méridional et identification des territoires à potentiel élevé*. Rapport méthodologique préparé dans le cadre de l'entente de collaboration AMBSQ – WWF-Canada sur les aires protégées, 40 p.
- FOREST STEWARDSHIP COUNCIL. *Groupe de travail du Canada, Norme boréale nationale*, Approuvé par le FSC, Août 2004, 211 p.
- MDDEP, 2010. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec : période 2002-2009*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Gouvernement du Québec, Québec. ISBN : 978-2-550-58650-0, 229 p.